AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3066
FR0000125346-FS0900

17 août 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 août 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 août 2020, le seuil de 10% du capital de la société INGENICO et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 209 962 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 9,75% du capital et 9,15% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	6 186 972	9,71	6 186 972	9,11
JP Morgan Securities LLC	22 990	0,04	22 990	0,03
Total JP Morgan Chase & Co.	**6 209 962**	**9,75**	**6 209 962**	**9,15**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INGENICO hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 11 539 actions INGENICO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 1 777 actions INGENICO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 61 467 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 26 juin 2022 et pouvant donner droit à autant d'actions INGENICO.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 348 518 actions INGENICO[2] (prises en compte au premier alinéa) au titre de 21 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 18 août 2020 et le 8 février 2023.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 897 025 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.